

Hébergement temporaire à la maison de retraite des Girondines

par Annie COULATY, médecin coordonnateur, décembre 2018

Dans le cadre de la politique actuelle de **soutien aux aidants** qui assistent les personnes âgées dépendantes bénéficiant du maintien à domicile, **l'Agence Régionale de Santé** (ARS) a octroyé à la **maison de retraite des Girondines huit chambres individuelles réservées à l'hébergement temporaire**, dont six en EHPAD dit « classique » et deux en Unité de Vie Protégée (UASA).

Cet **hébergement temporaire** de la personne dépendante, qui peut aller jusqu'à **quatre-vingt dix jours par an**, peut être utilisé **en une fois ou fractionné**. Les aidants expriment en général une préférence pour des séjours de leur proche d'au moins une dizaine de jours, qui correspondent à des besoins simples : répit de quelques jours ou nécessité de soins personnels (hospitalisation), voire obligations liées au travail. L'aidant peut être un conjoint, un enfant, voire toute une famille désireuse de partir en vacances si la personne âgée vit chez elle. Le séjour peut, naturellement, être aussi motivé par une nécessité de séjour de convalescence en environnement protégé de la **personne âgée dépendante elle-même** à la suite d'une hospitalisation par exemple.

Nous essayons de donner au résident la même configuration de chambre lors de ses différents séjours, pour qu'il retrouve vite ses repères dans sa chambre et dans l'établissement (trajets vers la salle à manger, la salle d'animation, le jardin...) et qu'il conserve un lien avec le personnel qu'il connaît.

L'établissement des « Girondines », créé par le **Foyer-Résidence Rhodanien des Aveugles** (FRRA) accueille historiquement en priorité les personnes déficientes visuelles, mais sans exclusive. Les différents espaces de la structure présentent donc un aménagement adapté à ce handicap, ce qui se répercute, en fait, en gain de sécurité et de bien-être pour toute personne âgée dépendante.

Un seul dossier est nécessaire pour des séjours séquentiels, sauf changement important dans la dépendance, auquel cas, et pour mieux prendre en charge le patient dès son entrée, l'aidant préviendra l'établissement en amont lors de la demande.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au **cadre administratif de l'EHPAD, Mme Rima SAHBI**, au 04 72 76 85 21 (gouvernante@girondines.fr) ou à moi-même aux coordonnées ci-dessous.

Docteur COULATY Annie

Médecin coordonnateur

EHPAD LES GIRONDINES

16, allée Eugénie Niboyet, 69007 LYON

tél. : 04 72 76 85 20 - courriel : medical@girondines.fr